



Contrat de mariage, maison acheter au nom de mr, et compte joint

Par **zorilla**, le **23/10/2008** à **11:00**

Bonjour,voila je vous explique mon probleme.

mon ami est fonctionnaire de police,moi je suis en conge parentale jusqu'en 2011.nos avons 3 enfants en commun et lui a 2enfants d'un precedent mariage.nous devons acheter 1maison avec terrain d'une valeur de 350000 euros env.nous devons nous marier en decembre sous contrat de mariage "separation de biens".

finalement mon ami a vendu une autre maison qui lui appartenait depuis 20ans.il achetera donc ce terrain et cette maison a son nom.moi je compte retravailler dans 3ans pour pouvoir gagner ma vie aussi.nous faisons depuis 1an compte joint..je percois donc mon conge parental sur ce compte,et plus tard mon salaire.

dans 3ans,je payerai donc le pret avec lui (qui sera a son nom).

si dans quelques annees,nous devons divorcer,aurai je le droit de recuperer ce que j'aurai mis duant les annees ou j'ai travailler ou alors comme tout est a son nom ,ca sera tant pis pour moi?

devrions nous continuer de faire compte commun?

et tout les meubles acheter pendant le mariage seront a qui?a celui dont le nom est inscrit sur la facture?

merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **25/10/2008** à **00:41**

Effectivement, si vous vous mariez en séparation de bien, tout sera à son nom. En cas de divorce, il faudra tenter une procédure en indemnisation et ce ne sera pas chose facile.

Il est par exemple préférable de créer une SCI, dont il possèdera 99 parts sur 100 (vous 1) et dont il vous cédera des parts à partir du moment où vous ferez des virements sur le compte de celle-ci.

Pour vous couvrir en cas de décès de sa part, vous pouvez aussi opter pour une donation entre époux en cas de décès (250€ environ), qui vous permettrait d'avoir l'usufruit viager du bien et donc de rester dans les lieux après sa mort